



Taxe d'apprentissage

INVESTISSEZ DANS

LA FORMATION

de vos futurs collaborateurs

Code UAI : 0641688M

Le collège EEI en chiffres



1 512
Étudiants

31
en formation
continue

37
en apprentissage

11
en formation
initiale, échange
international



1
DCG
préparation au Diplôme
de Comptabilité
et de Gestion

5
Licences

5
Parcours
de Masters

1
Licence



408
Stages par an

83%
des diplômés en DCG
ont un emploi stable

80%
des diplômés
en licences pro.
ont un emploi stable

89%
des diplômés en masters
ont un emploi stable

(enquête ODE 30 mois après
l'obtention de leur diplôme)

Formations habilitées à recevoir la taxe au titre du solde (13%)

- **Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)**
- **Licence Professionnelle Management des organisations**
 - Accompagnement et gestion de PME
- **Master Études européennes et internationales**
 - Droit européen de l'action publique
 - Droit européen des affaires et du numérique
 - Droit pénal européen et international
 - Droit interne et européen des mineurs
 - Coopération transfrontalière et inter-territoriale

Répartition de la taxe d'apprentissage

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE

0,68 % de la masse salariale 2022

Financement de l'apprentissage
(ancien quota)
87 %

SOLDE
(ancien hors quota)
13 %

CFA de l'UPPA

Pour :

- **DCG**
- **Master Études européennes et internationales**
Parcours :
 - Droit européen de l'action publique
 - Droit européen des affaires et du numérique
 - Droit pénal européen et international
 - Droit interne et européen des mineurs
 - Coopération transfrontalière et inter-territoriale
- **Licence professionnelle Management des organisations**
 - Accompagnement et gestion de PME

COLLÈGE EEI
Campus de la Nive
Bayonne

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage aux **formations du collège EEI de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour**, vous nous permettez :

- d'accroître la qualité de nos formations professionnalisantes,
- de valoriser les filières à vocation professionnelle répondant à vos besoins,
- de faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants,
- d'ouvrir les portes du monde professionnel à nos étudiants,
- d'investir dans des équipements en adéquation avec les besoins industriels :

Logiciels performants
en phase avec les
besoins des entreprises



Ouvrages



Postes informatiques
de pointe

Merci pour votre engagement à nos côtés et votre précieuse contribution !

Verser la taxe d'apprentissage au profit du collègE EEI

Cette année, le processus de collecte et de redistribution de la taxe d'apprentissage change pour une procédure dématérialisée.

Le solde sera directement collecté par l'URSSAF et la Mutualité Sociale Agricole qui le transféreront à la Caisse des Dépôts. La répartition du solde sera gérée par la Caisse des dépôts qui a pour cela développé une plateforme nationale en ligne : **SOLTéA**.

1

Pour vous connecter à **SOLTéA**, vous devez d'abord disposer d'un accès **Net-entreprises** : <https://www.net-entreprises.fr>

Si vous n'avez pas encore de compte **Net-entreprises** inscrivez-vous via le lien suivant : <https://www.net-entreprises.fr/inscription-a-net-entreprises>
Renseignez votre nom, prénom, le SIRET de votre établissement et choisissez un mot de passe.

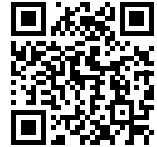
Pour plus d'informations téléchargez "Le guide Net-entreprises" :
<https://www.soltea.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/guide-demarrage-net-entreprises.pdf>

2

À partir du 25 mai et jusqu'à la mi-septembre, connectez-vous sur la plateforme **SOLTéA** afin de désigner les formations que vous souhaitez soutenir : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public>

Pour attribuer votre versement au collègE EEI indiquez

le code UAI : 0641688M



Contact

Fanny Jauréguiberry - 05 59 57 41 60
partenariat.2ei@univ-pau.fr

CollègE EEI - Université de Pau et des Pays de l'Adour
8 allée des platanes - 64100 Bayonne

Plus d'infos : <https://college-2ei.univ-pau.fr>